



COMMUNE DE AILLON-LE-VIEUX

Population DGF 2021 = 255 habitants

Selon la photographie au budget principal à fin 2020, la Commune affiche un taux d'épargne brute inférieur au seuil d'alerte, en net recul avec notamment les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité de la station, à hauteur de de 4,1%, sachant que la moyenne strate nationale se situe à 23,2%, qui se conjugue avec une capacité de désendettement (solvabilité) à hauteur de 0,0 ans, forcément excellente, car la Commune ne comporte aucune dette. Cette situation apparaît issue d'une dynamique négative sur la période récente.

PRESENTATION SIMPLIFIEE DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2020

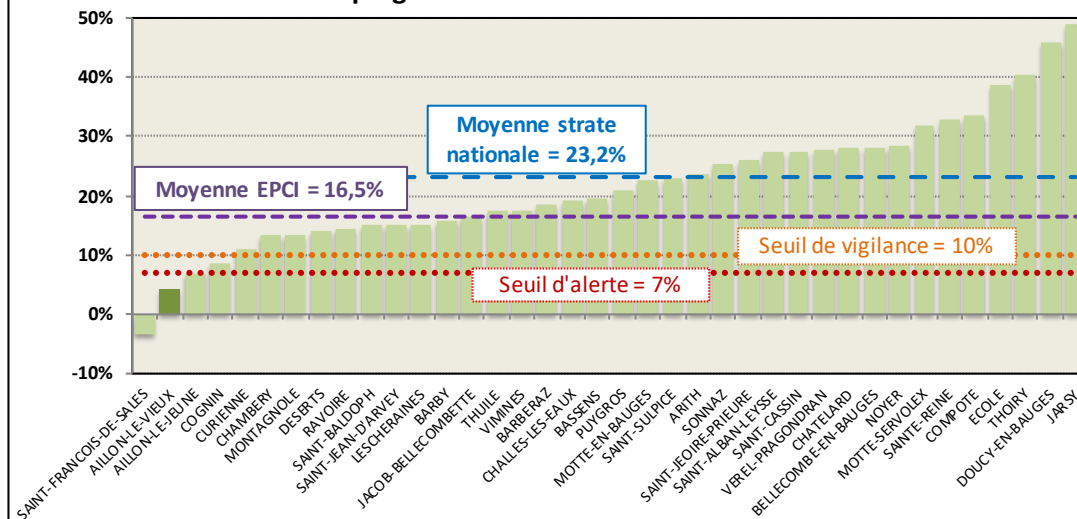
Montants en k€ (milliers d'euros)

Collectivité***	Commune	Communes consolidées	CA Grand Chambéry
a Recettes réelles de fonct.*	254	166 944	49 537
b Dépenses réelles de fonct.**	244	139 423	34 847
c = a-b Epargne brute	10	27 521	14 690
d = c/a Taux d'épargne brute	4,1%	16,5%	29,7%
Dépenses réelles d'investissement	183	64 666	37 253
. dont amort. capital dette	0	18 169	11 504
. dont dépenses d'équipement	183	41 325	25 359
. dont autres	0	5 172	390
Recettes réelles d'investissement	28	42 199	27 963
. dont nouveaux emprunts	1	5 426	15 424
. dont autres (subv., FCTVA...)	27	36 774	12 539
e Dette au 31/12	0	147 751	157 603
Fonds de roulement (=réserves)	386	41 438	27 358
f = e/c Capacité de désendettement	0,0 ans	5,4 ans	10,7 ans

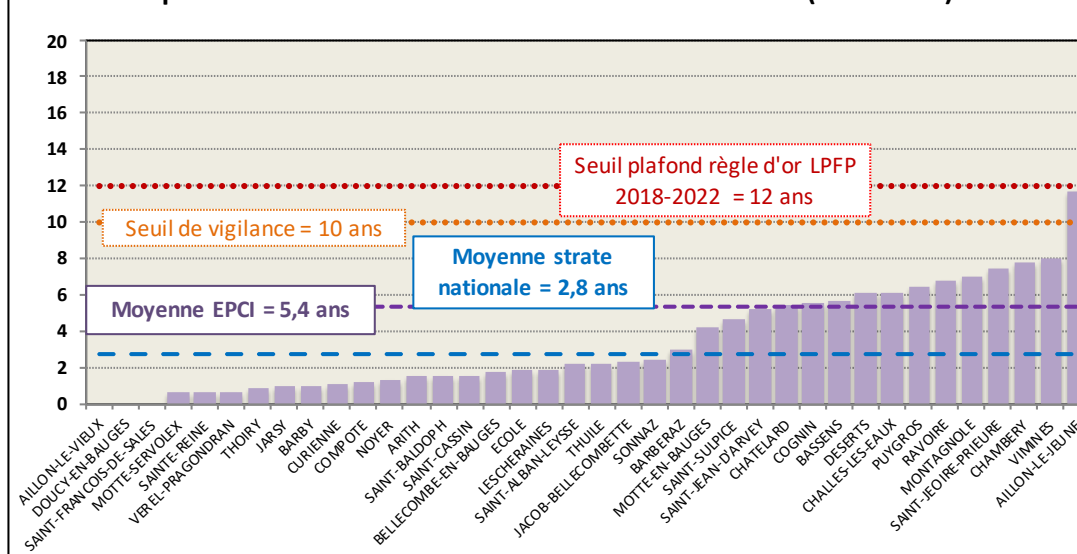
* hors 775, 7788, 78R et minorées du 014 ; ** hors 014 et 68R.

*** cf. analyse détaillée pour CAGC (hors Déchets + retraitements comptables spécifiques)

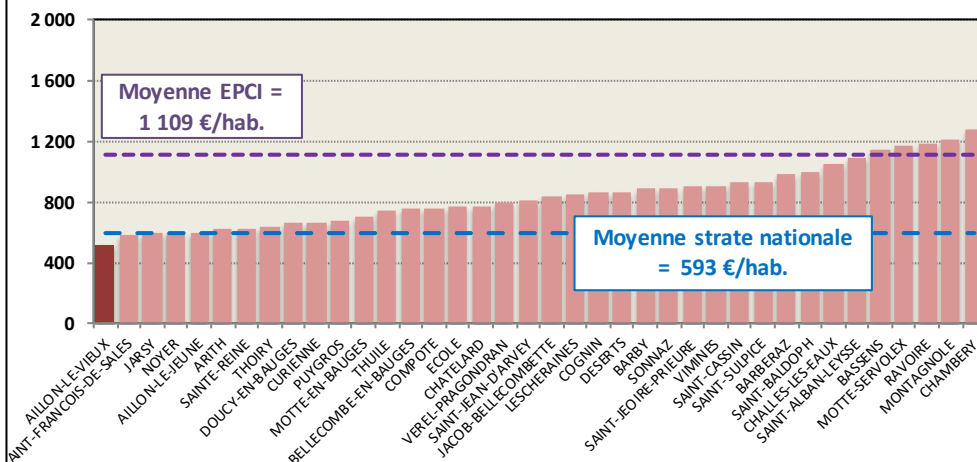
Taux d'épargne brute des communes en 2020



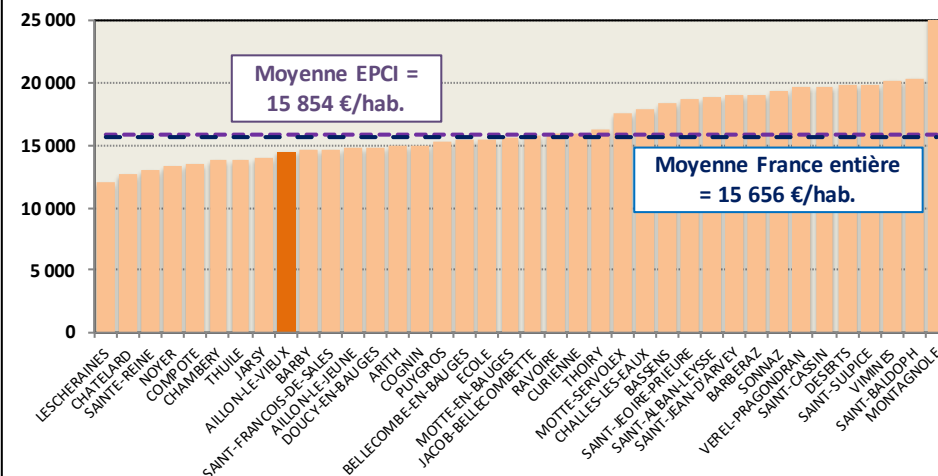
Capacité de désendettement des communes fin 2020 (en années)



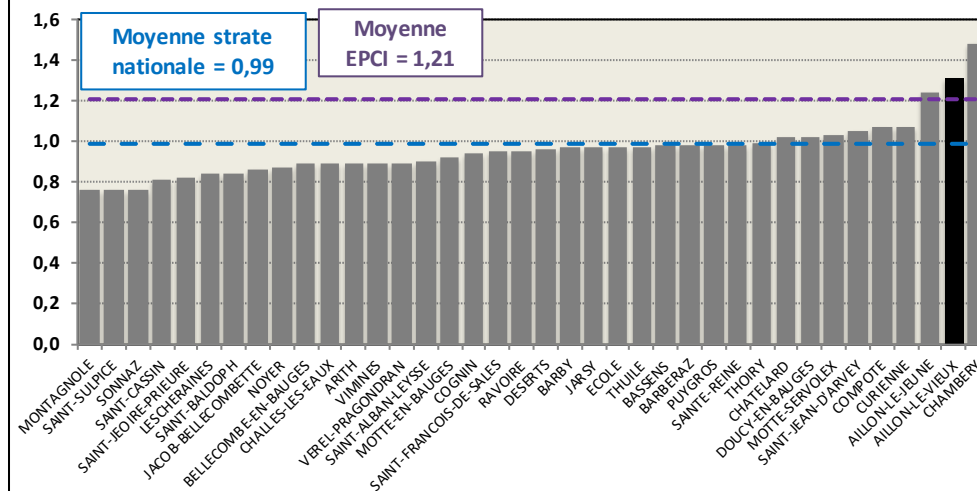
Potentiel fiscal 2021 des communes (en €/hab. DGF)



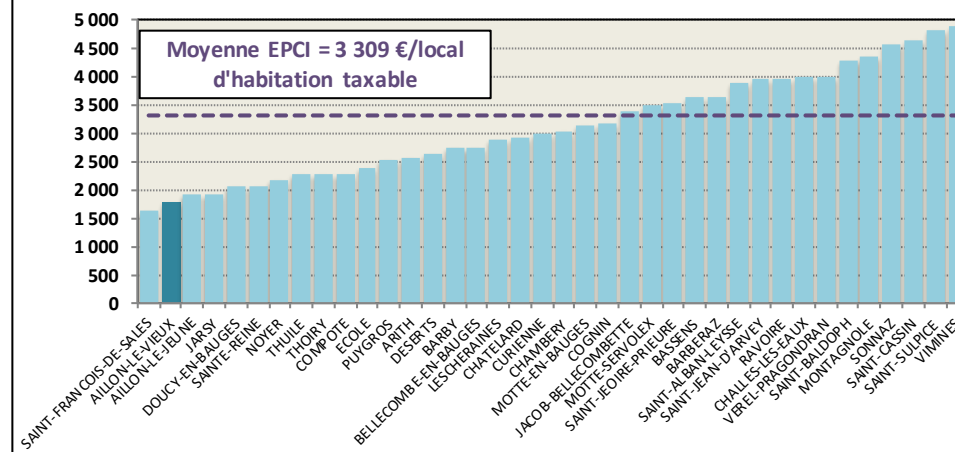
Revenu/hab. 2021 des communes (en €/hab. INSEE)



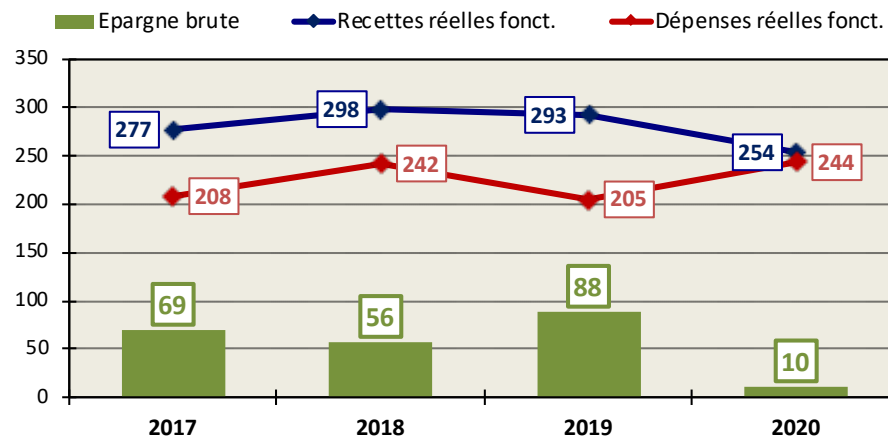
Effort fiscal 2021 des communes



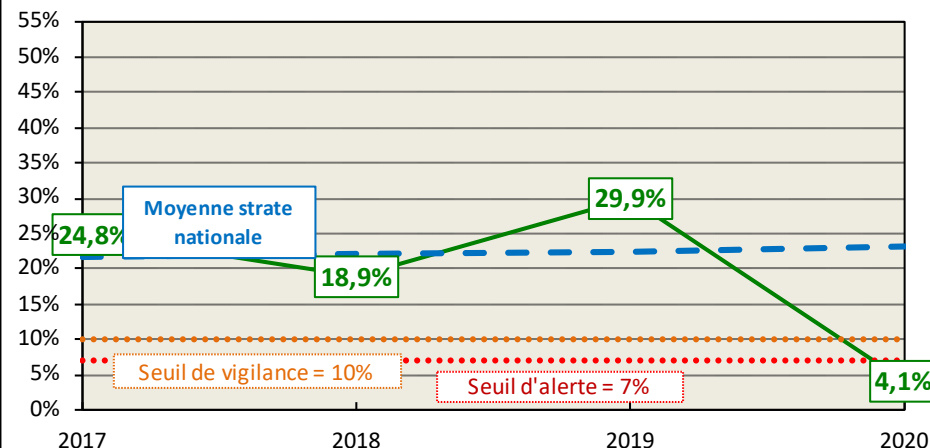
Valeur locative moyenne (VLM) par logement des communes en 2020 sur le territoire (en €)



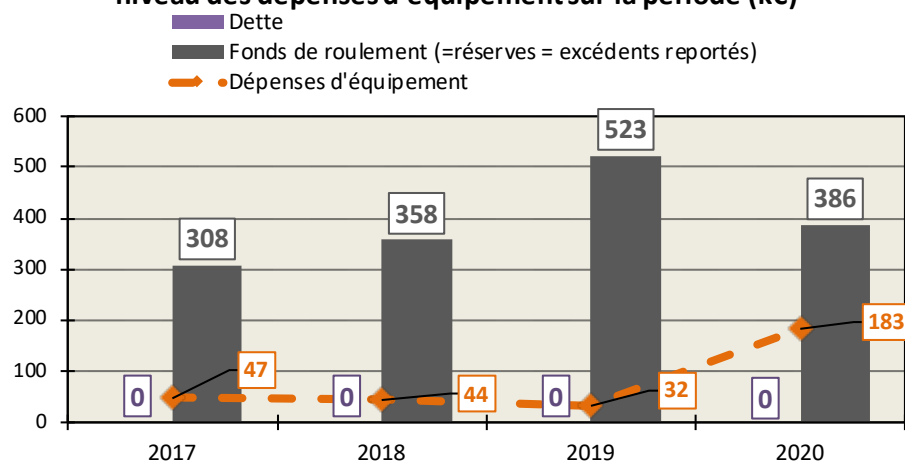
Evolution de l'épargne brute de la Commune (k€)



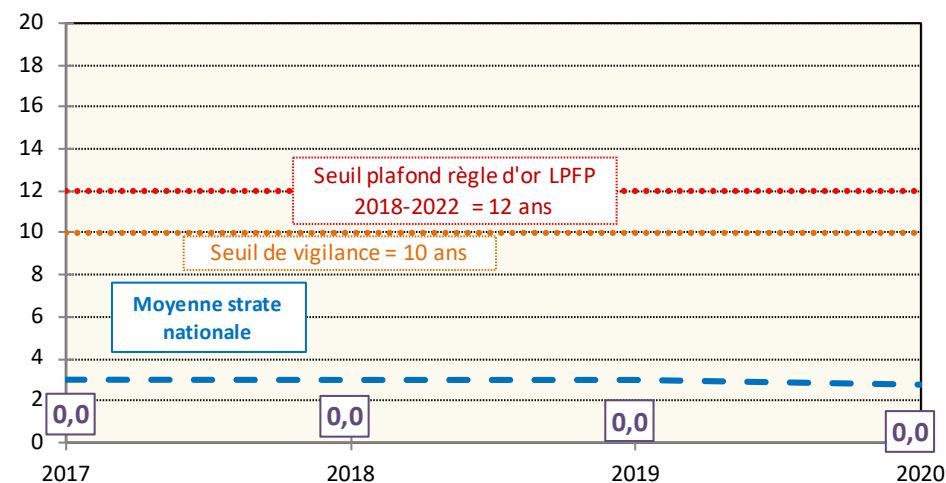
Evolution du taux d'épargne brute de la Commune



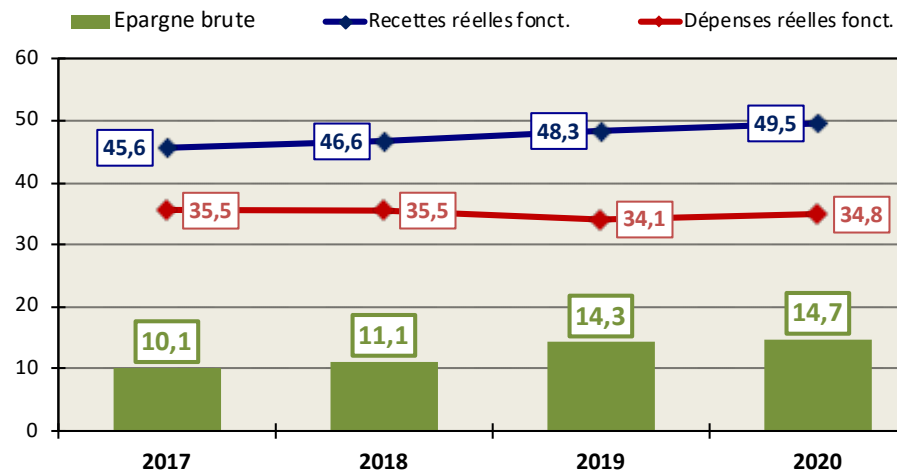
Encours de dette et fonds de roulement au 31/12/n + niveau des dépenses d'équipement sur la période (k€)



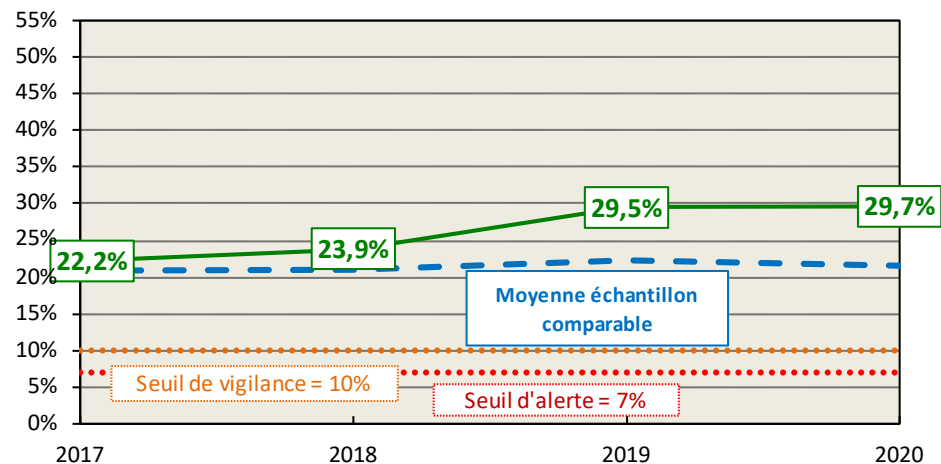
Evolution de la capacité de désendettement (années)



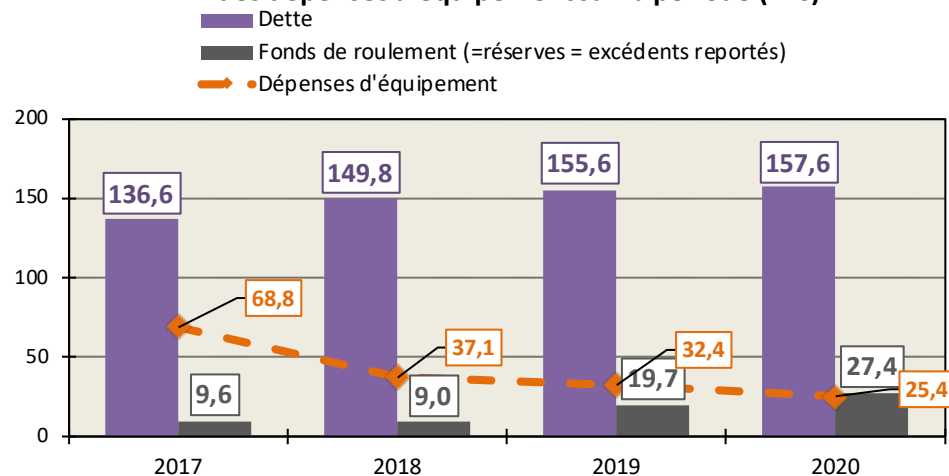
Evolution de l'épargne brute de l'EPCI (M€)



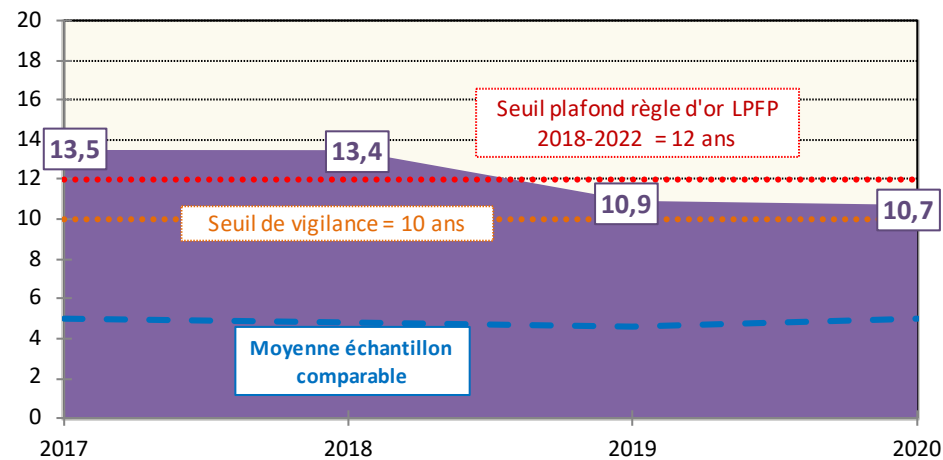
Evolution du taux d'épargne brute de l'EPCI



Encours de dette et fonds de roulement au 31/12/n + niveau des dépenses d'équipement sur la période (M€)

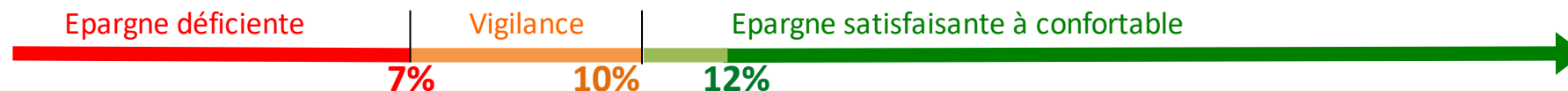


Evolution de la capacité de désendettement de l'EPCI (années)



Epargne brute (en €) = recettes réelles nettes de fonctionnement - dépenses réelles nettes de fonctionnement

Taux d'épargne brute (en %) = épargne brute / recettes réelles nettes de fonctionnement



Capacité de désendettement (en années) = dette / épargne brute



EPCI = établissement public de coopération intercommunale --> Communauté d'agglomération du Grand Chambéry (CAGC)

Communes consolidées : ensemble des communes membres de CAGC

Fonds de roulement = réserves = excédents reportés = résultats antérieurs reportés

Dépenses d'équipement = "investissements" à proprement parler

Dépenses d'investissement = dépenses d'équipement + amortissement en capital de la dette + autres

Subv. : subventions reçues

FCTVA : fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée --> remboursement par l'Etat de l'essentiel de la TVA payée sur les investissements

Potentiel fiscal/hab. : indicateur de richesse permettant d'apprécier le niveau des ressources susceptibles d'être mobilisées par la Commune, utilisé par l'Etat pour répartir ses dotations et dispositifs de péréquation --> bases communes * taux moyen national + quote-part fiscalité de l'EPCI + attribution de compensation + quelques autres recettes --> plus le potentiel fiscal/hab. est faible, plus la Commune est éligible aux dotations d'Etat (en fonction également des autres critères)

Revenu/hab. : revenu imposable/hab. moyen de la commune --> plus le revenu/hab. est faible, plus la Commune est éligible aux dotations d'Etat (en fonction également des autres critères)

Effort fiscal : degré de mobilisation des contribuables de la Commune par rapport au niveau des bases fiscales --> plus les taux sont élevés, plus l'effort fiscal est élevé --> plus l'effort fiscal est élevé, plus la Commune est éligible aux dotations d'Etat (en fonction également des autres critères)

Valeur locative moyenne (VLM) d'un local d'habitation sur le territoire communal --> produit fiscal = base fiscale * taux --> plus les bases sont élevées, plus la cotisation payée par le contribuable est élevée (à taux équivalent) et donc le produit fiscal pour la Collectivité